

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023
Budget annexe 12404 - Patrimoine immobilier locatif

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. C'est l'objet de la présente note disponible sur le site internet de la commune. Le budget primitif qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour une année civile. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à encaisser les recettes et payer les dépenses qui y sont inscrites. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril les années de renouvellement du Conseil, puis transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le budget primitif du patrimoine immobilier locatif a été voté le 14 avril 2023 par le Conseil municipal après le vote du compte administratif 2022. Il intègre donc les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Comptablement, le budget est structuré en 2 sections, celle de fonctionnement et celle d'investissement, qui doivent être présentées chacune en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par cette section, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'autofinancement qui permet de financer les investissements prévus.

A) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses	Montant en €		Recettes	Montant en €	
	BP 2022*	BP 2023		BP 2022	BP 2023
Chapitre 011	138 790.00	160 670.00	Chapitre 013	0.00	0.00
Chapitre 012	73 500.00	45 600.00	Chapitre 70	28 500.00	23 200.00
Chapitre 014	1 300.00	1 300.00	Chapitre 73	1 300.00	1 300.00
Chapitre 65	441 850.00	184 350.00	Chapitre 74	0.00	0.00
Chapitre 66	42 000.00	57 000.00	Chapitre 75	690 000.00	693 200.00
Chapitre 67	6 000.00	3 500.00	Chapitre 77	3 400.00	0.00
Chapitre 68	898.33	401.05	////////////////////	////////	////////
Total dépenses réelles	704 338.33	452 821.05	Total recettes réelles	723 200.00	717 700.00
Chapitre 023	596 121.95	575 917.42	////////////////////	////////	////////
Total opération d'ordre	596 121.95	575 917.42	Total opération d'ordre	0.00	0.00
Déficit reporté 002	0.00	0.00	Excédent reporté 002	577 260.28	311 038.47
Total général	1 300 460.28	1 028 738.47	Total général	1 300 460.28	1 028 738.47

*Budget primitif et décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général - comprenant les charges afférentes à l'énergie, à l'entretien courant des bâtiments, aux différents achats de petit matériel. Ces charges augmentent par rapport à 2022 car elles intègrent l'accroissement du coût des énergies, se répercutant aussi sur les frais de chauffage à reverser à la chaufferie. A noter l'augmentation du coût des assurances, des honoraires et frais d'agence, mais aussi la comptabilisation des frais de commissions pour les gîtes de France. A l'inverse, certains postes (maintenance, fournitures, publications...) restent stables voire baissent grâce une gestion plus rationnelle des dépenses.

Chapitre 012 - Charges de personnel - concernant la rémunération du personnel communal qui représente 10.07 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les prévisions 2023 sont inférieures à celles de 2022, la répartition des agents au sein des différents budgets ayant été revue.

Chapitre 014 - Atténuations de produits - qui constitue le remboursement de la taxe de séjour à la CCMA.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - correspondant au reversement d'une partie de l'excédent au budget principal, et à la comptabilisation de créances admises en non-valeur. Il n'est pas prévu de subvention exceptionnelle au bénéfice de la chaufferie bois, la dette à la CCMA ayant été remboursée.

Chapitre 66 - Charges financières - lié aux intérêts de la dette en augmentation à cause des prêts à taux variables.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - composé de provisions pour titres annulés.

Chapitre 68 - Dotations provisions - Impôts et taxes - intégrant les provisions pour risques de créances non recouvrables.

RF
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
007-210702320-20230419-2023_12-BF

Commune de Saint Etienne de Lugdarès

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) sont ventilées au chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont regroupées dans les chapitres suivants :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté - qui conformément à la délibération d'affectation des résultats reprend l'excédent reporté de la section de fonctionnement,

Chapitre 70 - Produits des services - correspondant aux avances sur charges locatives de chauffage et aux prestations de service du camping, du moulin et des gîtes.

Chapitre 73 – Impôts et taxes - où est encaissée la taxe de séjour.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion – constitué des locations de l'ensemble du parc immobilier.

Les dépenses et les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 1 028 738.47 €.

III. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Les dépenses sont financées par des ressources propres, par des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui modifie ou enrichit le patrimoine de la collectivité.

A) Les principaux projets de l'année 2023

Plusieurs chantiers prévus en 2022, dont l'isolation par l'extérieur des logements et gîtes du Riouffrey, sont reportés, ce qui explique l'importance des restes à réaliser ; s'y ajoutent le recentrage des commerces, l'extension de la résidence Bon Accueil et un reliquat lié au marché de l'ancienne maison du notaire. Les subventions n'ayant pas pu être encaissées, faute d'achèvement des travaux, elles sont elles aussi reportées. Le budget 2023 supportera le remboursement de la moitié du crédit relais contracté en 2021 à hauteur de 260 000€ pour préfinancer les subventions. La mise aux normes du camping et des travaux de réhabilitations de bâtiments sont également prévus.

B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
16 - Emprunts et dettes	223 700.00	10- Dotations et réserves	400 041.85
21- Immobilisation corporelles	106 000.00	13 -Subventions et participations	150 000.00
23 – Travaux en cours	447 217.42	16- Dépôt et cautionnement	2 000.00
<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>517 523.00</i>	<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>198 412.00</i>
Total dépenses réelles	1 294 440.42	Total recettes réelles	750 453.85
////////////////////		021- Vir. de la section de fonctionnement	575 917.42
041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00	041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total opérations d'ordre	0.00	Total opération d'ordre	575 917.42
001 - Déficit d'investissement reporté	31 930.85	001 -Excédent d'investissement reporté	
Total général	1 326 371.27	Total général	1 326 371.27

Les recettes d'investissement comprennent les différents chapitres suivants :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves – capitalisant les excédents de fonctionnement au compte 1068

Chapitre 16 – Dépôt et cautionnement reçus, constitués par les cautions locatives.

Les recettes d'ordre comprennent le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont constituées des chapitres :

16 – Emprunts et dettes assimilés correspondant au remboursement du capital de la dette dont 130 000 € au titre du crédit relais contracté pour les commerces et de cautions locatives,

21 – Immobilisations corporelles comptabilisant divers équipements (mobilier, matériel technique...)

23 – Immobilisations en cours où sont inscrits les crédits pour les travaux sur les bâtiments et les aménagements

Les dépenses et recettes totales d'investissement s'élèvent à 1 326 371.27€.

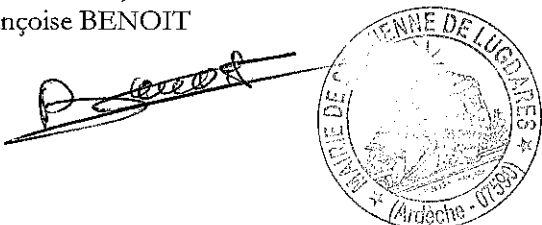
C) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, la dette de ce budget s'élève à 2 181 070.56€. Sa structure représente un certain danger car 5 des 8 emprunts en cours sont à taux variable.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 19 avril 2022

Mme le Maire,

Françoise BENOIT



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 007-210702320-20230419-2023_12-BF